

POUVOIR DE REPRÉSENTATION

de notre association aux délibérations et votes au cours de

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du Comité Départemental de Volley de Seine et Marne

VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 À TORCY

Le président doit également remplir ce document lorsqu'il représente son propre GSA

Je soussigné(e) M ou Mme (NOM Prénom) :

Président(e) du Groupement Sportif Affilié :

N° affiliation FFVolley :

Nom du GSA (en toutes lettres) :

donne pouvoir à :

M ou Mme (NOM Prénom) :

licencié(e) à la FFVolley sous le n° : au GSA :

pour prendre part en mes lieux et places aux délibérations et votes pouvant survenir au cours de
l'Assemblée Générale Extraordinaire et/ou Ordinaire mentionnée ci-dessus.

A, le

Signature du (de la) président(e) du GSA représenté :

- Le nombre de pouvoir est limité à 2 en plus de celui de son propre GSA.
- Les sièges des deux GSA doivent être rattachés au comité de Seine et Marne de Volley-ball.
- Seuls les Groupements Sportifs régulièrement affiliés à la FFVolley (validation administrative et financière) et sans créance auprès du Comité à la date de l'assemblée générale ont accès à celle-ci et participent aux votes.
- Nous vous rappelons également que conformément aux tarifs 2024/2025, une amende de 75 € sera réclamée à tout club absent (Sauf « club jeune » et GSA n'engageant aucune équipe).